

CONVOCATION POUR LA SEANCE DU 24 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-neuf juillet, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le vingt-quatre juillet deux mil dix-neuf.

ORDRE DU JOUR :

- P.L.U – Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°1
- Virement de crédits budget communal
- Admissions en non-valeur
- Avis sur projet de captage d'eau potable des Christophes
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse - COENON Guy – HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel - DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe - BLAIMONT Michel
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

ALTUR Marie-Lise à HERBEAUX Etienne
HEBERT Benoît à QUENTIN Virginie
MIRETTI Josiane à COENON Guy
HUILIO Virginie à GATEAU Christophe

Absents

BARBOT Claire – SCHLICH Daniel - BEHEREC Philippe – CAMPION Alexandra -

Monsieur COENON Guy a été élu secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande au conseil d'ajouter à l'ordre du jour une demande de subvention exceptionnelle de l'association Abondant en Fêtes : accord de l'ensemble du conseil.

PLU – Bilan de la mise à disposition et approbation de la modification simplifiée n°1

La commune d'Abondant a approuvé son Plan Local d'Urbanisme le 04 juillet 2018. Depuis, quelques demandes d'autorisations d'urbanisme ont été déposées et instruites sous ce nouveau régime et des erreurs matérielles ont été relevées, empêchant de poursuivre les objectifs que la municipalité s'était fixés.

Madame le Maire expose qu'elle a pris un arrêté décidant du lancement de la modification simplifiée n°1, en date du 21/05/2019, comme indiqué à l'article L153-45 du Code de l'urbanisme.

Les modalités de mise à disposition du dossier aux administrés ont été définies par délibération au sein de l'organe délibérant de la commune en date du 28/05/2019, conformément à l'article L153-47 du Code de l'urbanisme, à savoir :

- La mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée en mairie, et d'un registre permettant au public de faire ses observations du 20/06/2019 au 20/07/2019 selon les horaires suivants : mardi – mercredi -vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h, jeudi de 9H à 12H, samedi de 9H à 11H30.
- L'affichage en mairie d'un avis au public précisant l'objet le lieu et heures où le public pourra faire ses observations
- Une publication dans un journal local 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition

Le dossier a également été transmis aux Personnes Publiques Associées en date du 06/06/2019. Lors de la mise à disposition du dossier au public, aucune remarque n'a été enregistrée. Les Personnes Publiques Associées n'ont pas émis de remarque remettant en cause la modification. Le dossier proposé lors de la mise à disposition est donc présenté en l'état pour approbation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du le 04 juillet 2018 approuvant le PLU de la commune d'Abondant ;

Vu l'arrêté du Maire prescrivant le lancement de la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune d'Abondant en date du 21 mai 2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 Mai 2019 définissant les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée au public,

Vu le dossier de modification simplifiée n°1 mis à la disposition du public, à savoir :

- Une notice explicative
- Le règlement graphique modifié
- Le règlement écrit

Considérant l'absence de remarque inscrite sur le registre mis à disposition du public, ainsi que l'absence de remarque remettant en cause le projet de modification de la part des Personnes Publiques Associées,

Considérant que le dossier mis à disposition du public est donc prêt à être approuvé en l'état,

Il est demandé au CONSEIL MUNICIPAL :

- De tirer le bilan de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1
- D'approuver le dossier de la modification simplifiée n°1 tel qu'il est annexé à la présente
- De dire que la présente délibération devra faire l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. En outre, mention de cet affichage sera inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Conformément à l'article L153-48, la présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après l'accomplissement des mesures de publicité et sa transmission au Préfet.

Le Conseil, à l'unanimité, valide les propositions énumérées ci-dessus.

VIREMENT DE CREDITS BUDGET COMMUNAL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits inscrits au chapitre 20 du budget communal ne sont pas suffisants.

Les dépenses à inscrire sur ce chapitre sont :

Etudes du centre bourg 3180 Euros
Logiciels Ségilog 5000 Euros,
Alors que les crédits votés ont été de 5000 Euros.

Madame le Maire propose le virement de crédit suivant :

Investissement

020 – dépenses imprévues - 3180 Euros

2031 – Etudes + 3180 Euros

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour ce virement de crédit sur le budget communal.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Monsieur le Receveur Municipal étant dans l'impossibilité d'effectuer le recouvrement des sommes dues, Madame le Maire présente au Conseil des dossiers de demande d'admission en non-valeur concernant des factures d'eau

- EAU Années 2011-2012-2013 495,04 Euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à l'admission en non-valeur.

Les mandats correspondants seront établis à l'article 6541.

AVIS SUR PROJET DE CAPTAGE D'EAU POTABLE DES CHRISTOPHES

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique se déroule actuellement, du 25 Juin au 23 Juillet 2019, concernant la déclaration d'utilité publique et parcellaire et loi sur l'eau relative au projet de captage d'eau potable des Christophes sur les communes de Sorel-Moussel et Abondant.

Conformément à l'article R181-38 du Code de l'environnement, l'avis du conseil municipal de chaque commune concernée ou impactée est demandé par le Préfet, notamment au regard des incidences environnementales notables du projet sur le territoire.

Après avoir pris connaissance du projet,

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale unique requise au titre de la législation sur l'eau et les milieux aquatiques.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'association Abondant en Fêtes pour l'organisation de la fête de la musique.

Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour allouer une subvention exceptionnelle de 300 Euros.

Les crédits budgétaires seront modifiés à l'article 65748 du budget communal :

- ASSOCIATIONS DIVERSES - 300 Euros

- ABONDANT EN FETES +300 Euros

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie QUENTIN

- Installation des caméras. Mme le Maire et Etienne Herbeaux ont rencontré M. Trébois (ALVISYS) pour l'installation des caméras. La caméra installée au stade permettra de voir l'Allée du Château. On attend l'implantation d'un poteau par SMT aux Loges pour voir si on peut l'utiliser et ainsi finaliser le projet. Les caméras devraient être mises en service à l'automne. Devis : 18696,40 € HT.

- GEOPTIS.

Proposition de faire un diagnostic voirie : caméra sur le véhicule du facteur. Ensuite l'audit serait réalisé par GEOPTIS. Coût : 3500 € HT. Cette méthode nous permettrait d'obtenir une recommandation des travaux à effectuer ainsi que leur priorisation pour optimiser le budget. M. Elie Regnault est venu présenter l'outil en commission générale. Le conseil municipal est favorable au projet (1 personne défavorable) mais il reste des questions techniques. Il faudra prendre rendez-vous avec le technicien avant de lancer l'étude afin de savoir exactement ce qui va être fait. L'objectif à terme est d'unifier les réseaux sur un même plan.

Mme le Maire propose au conseil municipal de lister les questions avant l'entretien.

- Rétrocession de la place d'armes.

La rétrocession de la partie de l'esplanade appartenant au château devrait avoir lieu en septembre.

En raison du retard, il semble difficile de lancer les travaux avant la fin de l'année. Le projet sera initié avec un maître d'œuvre pour un début de travaux plutôt en 2020. Les discussions sont en cours avec le propriétaire de la parcelle de droite qui ne souhaite pas remettre la voirie en état. Il faut donc prévenir le SIE-ELY afin de ne pas bloquer la subvention au détriment d'une autre commune.

Christophe Gateau signale que certains véhicules entrent et sortent du château trop vite. Il faudra envisager un aménagement dès la rétrocession afin d'éviter un accident.

- Dispositif « actions bourgs centres en Eure-et-Loir »

Le dossier de la commune d'Abondant n'a pas été retenu car il ne répondait pas aux critères d'éligibilité. Mme le Maire va demander des précisions aux différents partenaires (Etat, Département, Région et Banque des territoires) concernant ces critères.

- Subvention du département (produit des amendes de police) accordée pour la rue de la Demoiselle (30.000 €)

- Courrier reçu de la Fondation Texier-Gallas qui souhaite réfléchir sur d'éventuelles offres de services à apporter à ses résidents mais également à la population âgée locale. Mme le Maire propose au conseil d'y réfléchir afin de transmettre d'éventuelles propositions à la fondation.

- CR du comité de pilotage ONF pour le massif forestier de Dreux qui s'est tenu le 1^{er} juillet présenté. Proposition d'actions : aménagement paysager du pavillon octogonal suite à l'abattage sanitaire de 13 tilleuls, restauration de l'arboretum, renouvellement du mobilier d'accueil au public, valorisation de la zone Natura 2000, restauration de mares forestières. Intervention d'Etienne Herbeaux qui est défavorable à la plantation de 4 sequoias.

- Demande pour l'installation d'un camion de spécialités portugaises Allée du Château, le dimanche soir.

Avis favorable du conseil municipal car pas de concurrence pour les commerces existants le dimanche soir.

- Placard des sanitaires de la bibliothèque.

Lors des travaux de mise en accessibilité le placard a été démonté, un devis a été demandé pour le réinstaller (découpe nécessaires du fait de l'isolation des murs). Or le coût est trop important pour un placard installé dans les sanitaires : 1951 € HT. Des étagères et portes seront installées par les services techniques.

- Logement de la bibliothèque : modalités de location : 12 voix pour ne pas réaliser un logement social et 1 voix contre. Il sera mis à la location en octobre. Loyer à définir.

- Inauguration de la mare, de la bibliothèque, des installations du stade le samedi 28 septembre.

- Elections municipales 2020

Mme le Maire informe que les élections auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Dates à bloquer dans les agendas pour la tenue des bureaux de vote.

- Lors du conseil municipal du 26 février 2019, suite à la demande de l'ASPACA (La Coudrée), il a été décidé de déneiger une partie du lotissement de la Coudrée, bien que ce lotissement soit privé et qu'il n'y ait aucune obligation d'entretien pour la commune. Malgré cela, M. Dautriche, président de l'ASPCA, a envoyé un courrier à Mme le Maire remettant en cause le tracé (courrier lu au conseil municipal). Il est décidé d'apporter une explication concernant le tracé mais de ne pas le modifier. Ce tracé ayant été réalisé afin que le tracteur n'ait pas à reculer ou à faire demi-tour et qu'il ne passe qu'une fois au même endroit.

Intervention de Guy COENON

- 14 juillet : Environ 180 couverts. La soirée dansante animée par Didier BOUR s'est bien déroulée, surtout avant le feu d'artifice (qui était très beau encore cette année) mais ensuite les gens sont partis rapidement. M. Coënon remercie les services techniques qui ont aidé pour l'installation et le rangement et Marc qui a décalé ses congés afin d'être présent pour le rangement.

- Rencontre avec le COA foot et 2 jeunes abondantais qui souhaitent créer une équipe UFOLEP. Les vestiaires et le local de rangement leur seraient mis à disposition mais pas la nouvelle salle. Réponse en attente.

- Christophe Gateau signale que la lumière du vestiaire était allumée en pleine nuit. A vérifier car des détecteurs ont été installés, il s'agit peut-être d'un dysfonctionnement.

- Visite de la commission FFF pour vérifier l'état de l'éclairage du stade. Ils repasseront car difficile de voir l'éclairage en juin. Eclairage LED à étudier. Remarques positives sur la qualité et la propreté des installations.

- Demande de participation financière du COA Football pour l'achat de buts rabattables pour le 2nd terrain (2800 € HT). Le conseil municipal émet un avis favorable mais demande un plan de financement pour donner le montant de la participation de la commune.

- Commission déchets : dernière année pour le ramassage des encombrants.

Intervention d'Etienne HERBEAUX

- Signale des véhicules stationnés sur le trottoir en face des commerces Grande Rue, obligeant les piétons, poussettes... à passer sur la chaussée. Des papillons seront mis sur le pare-brise.

- Fait remarquer qu'il était temps de faire nettoyer les caniveaux rue de Dreux (des remarques ont été faites par les administrés) et demande que la débroussailleuse soit passée devant la salle polyvalente. M. Duval répond qu'elle était en panne et que les services techniques l'ont récupérée ce jour. Mme le Maire rappelle qu'elle a demandé que les terrains de pétanque soient entretenus régulièrement, or celui de la place des Acacias est en très mauvais état alors que les riverains souhaitent pouvoir l'utiliser.

- Informe qu'en raison de la canicule, les petites déchetteries seront fermées. Celle de Dreux sera ouverte uniquement le matin. Christophe Gateau demande que la déchetterie prévienne les entreprises car ils se rendent à la déchetterie pour rien et perdent donc du temps de travail inutilement. Un mail sera adressé au service déchets afin de le leur signaler.

Intervention de René DUVAL

- Informe du début des travaux Rue de la Demoiselle : semaines 35 à 45. Première réunion de chantier le 2 septembre à 9H00. Le panneau de chantier sera réalisé et posé par l'entreprise Pigeon.

- Chemin du Four : des photos ont été envoyées par une riveraine suite aux travaux de la commune de Chérisy, chemin des Hirondelles. Il a rencontré M. Lethuillier, Maire de Chérisy et la riveraine. L'entreprise devrait remettre de l'enrobé à la fin des travaux.

- Mise en accessibilité des sanitaires, salle A. Breton : 3 entreprises ont été consultées. Atelier Bois Construction : 3440 € HT, C. Gateau et Pascal Quentin : 2122,75 HT, Borges - Plomberie - Services : 1462,25 € HT. La commission travaux a retenu l'entreprise BPS.

- Problèmes de débordements au niveau du bassin du château d'eau : ils sont dus à des problèmes avec Orange : la jauge se bloque. Environ 100 m3 de perdus. Aucune incidence financière pour la commune, frais supportés par le SMICA.

- Raccordement du nouveau forage au poteau du Vallot d'ici la fin de l'année. Prochaine réunion du COPIL pour la finalisation du règlement d'eau du SMICA le 23 septembre.

Intervention de Marie-Thérèse ANSEAUME

- Effectifs de l'école pour la rentrée 2019-2020 : en légère baisse à l'école élémentaire.

- Utilisation des locaux à l'école maternelle : la 5^{ème} classe sera utilisée par les Gribouilles, l'agglomération pour l'accueil périscolaire et l'ASC Mézières le midi, les enseignantes souhaitant récupérer la 1^{ère} classe.

- Ecrans électriques à l'école élémentaire : suite à un don d'un parent d'élèves, Des devis ont été demandés (installation + électricité) pour ces 3 écrans (3000€ TTC). L'installation est compliquée : écrans très lourds. Une alternative serait l'installation de tableaux blancs sur lesquels on peut écrire. Nous attendons de voir avec les enseignants.

- Commission enfance jeunesse à l'agglomération : un bilan de ce qui est fait a été dressé et le point a été fait sur les travaux de la piscine de Vernouillet.

- Réunion à l'agglomération sur un schéma des modes doux sur l'ensemble de l'agglomération : réflexions autour de l'aménagement des routes pour circulation des vélos, état des lieux des locaux à vélos disponibles, projet d'aménagement d'un parking à vélos surveillé près de la gare, projet de location de vélos électriques avec un commerçant de Dreux, voir pour harmoniser la signalisation ...).

- ASC Mézières : 5 animateurs interviennent le midi pour un coût de 4911€ / an, il est proposé de reconduire en 2019-2020 : le conseil municipal est favorable. Sans ces animateurs, il faudrait embaucher du personnel, ce qui reviendrait bien plus cher. Projet de passeport pour le civisme avec une association de Maires. A voir avec les enseignants et l'ASC Mézières à la rentrée.

- Il sera proposé un permis à points pour les enfants sur le temps de pause méridienne. En effet des incivilités ont eu lieu cette année. Mme le Maire précise que la mairie a été prévenue tardivement de ces agissements et que des courriers ont été envoyés aux familles mais en juin, ce qui est bien trop tard, et propose la rédaction d'une charte pour une meilleure coordination entre les différents intervenants afin que chaque adulte fasse remonter rapidement l'information en cas de comportement incorrect. Une réunion est prévue avec les animateurs et le personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente-sept minutes.

Le secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,